

SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le six avril deux mil dix-sept.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants : 14

Etaient présents 9 : MM. MARTIAL Claude, PITON Alain, GALIDIE Lucette, BROSSARD Valérie, GERVAIS Alain, GUIGNARD Didier, LEROUX Bruno, PELLETAN Karen, MENERET Olivier.

Absents excusés 6 : M.MAÏSTRE Raphaël, Mme BERNARD Anne qui a donné pouvoir à Mme PELLETAN Karen, Mme HUTHER Lysliane qui a donné pouvoir à Mme BROSSARD Valérie, Mme GENDREAU-BIDAN Marie-Hélène qui a donné pouvoir à M. GUIGNARD Didier, Mme PEREIRA Maria qui a donné pouvoir à M. PITON Alain et M. LABORDE Dominique qui a donné pouvoir à M. MARTIAL Claude.

Secrétaire de séance : Mme GALIDIE Lucette a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Il est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX VOIRIE ET BÂTIMENTS

1) *Remplacement des conduites d'eau potable:*

Les travaux de remplacement des conduites d'eau potable, qui ont lieu Chemin des Joncs et Chez Chaudet, se terminent à la fin du mois de mai.

Chez Bélis, la tranchée est bouchée.

Les travaux vont commencer entre les 5 chemins et La Coudre.

2) *Entretien bâtiments:*

L'employé communal, a pulvérisé de l'anti-mousse sur les toitures des logements Rue du 8 mai.

Les suspensions, dont le fonctionnement a été réparé, sont installées au pont.

3) *Salle Polyvalente :*

L'appel d'offres pour la pose des panneaux photovoltaïques sur la partie sud de la toiture, a été lancé le 16 mars 2017. 8 entreprises ont demandé un dossier. 3 entreprises sont venues visiter les lieux. La date limite de remise des offres est fixée au mardi 18 avril à 12h. Les délais d'exécution des travaux ont été fixés par la Mairie du 3 au 27 juillet 2017.

III. ACHAT DE MATERIELS

1) *Photocopieurs :*

Achat de 2 photocopieurs : Mairie et Ecole. 3 fournisseurs ont répondu à notre demande. Des précisions doivent être apportées.

2) *Ecole :*

Remplacement de l'alarme incendie. Le Conseil donne son accord pour retenir le devis d'un montant de 2 101 € HT soit 2 521,20 € TTC. Le chauffe-eau de la cuisine, en panne, a été remplacé.

3) Salle Polyvalente :

Remplacement du fourneau de la cuisine. Le conseil donne son accord pour retenir le devis qui s'élève à 8 214,10 € soit 9 856,92 € TTC pour :

- un four électrique à air pulsé avec humidificateur. 7 niveaux.
- Un fourneau avec une alimentation au gaz. 2 larges feux et un four au gaz.

4) Résidence Polignac Appt D :

Un volet roulant sera posé à la fenêtre de la cuisine, Avenue de L'Europe, par mesure de sécurité. Coût 912,21 € TTC. Des rampes d'escalier donnant dans la cour seront posées. Le Conseil donne son accord.

IV. INDEMNITES DES ELUS

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 1er janvier 2017 :

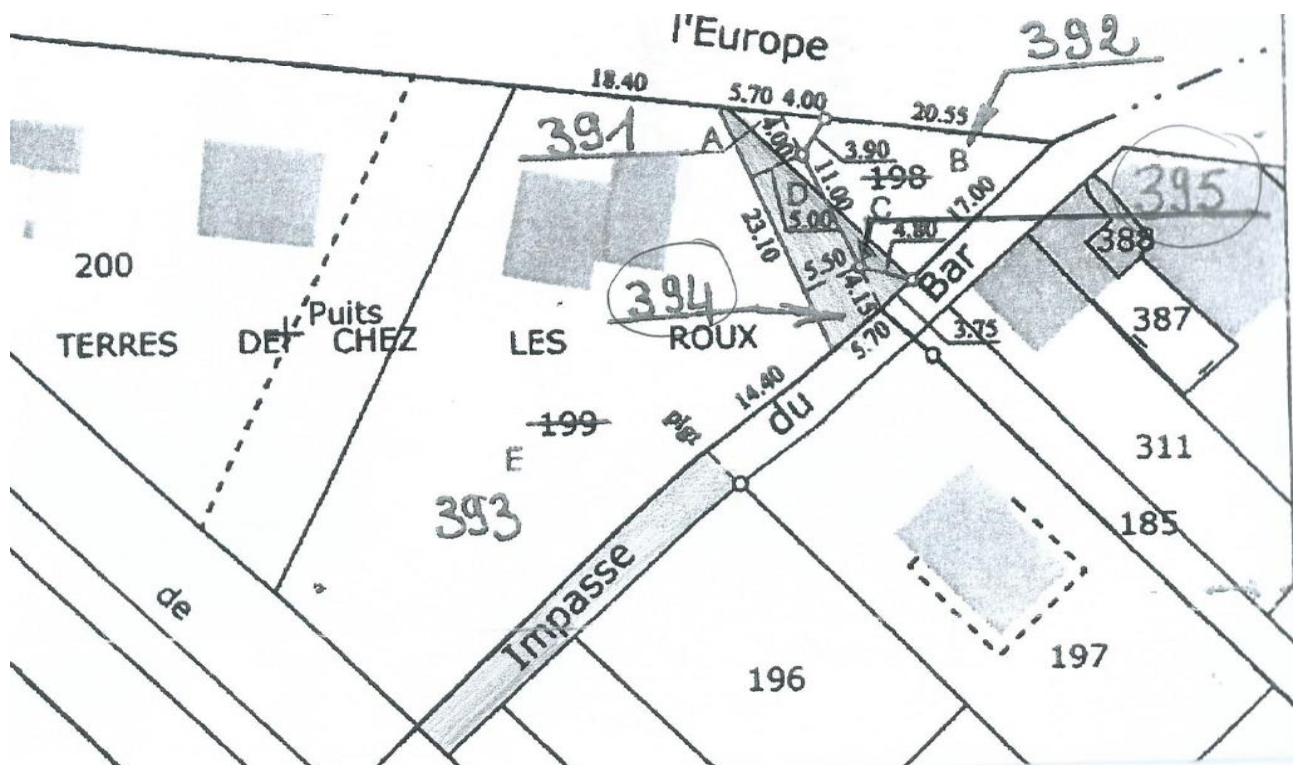
- l'indemnité du Maire à 38 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- l'indemnité de chaque adjoint à 11,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

V. ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la situation de l'Impasse du Bar sur les lieux ne correspond pas au plan cadastral car aucun acte n'a été passé avec les propriétaires riverains.

Il propose dans un premier temps de régulariser les cessions avec la famille MARCHEGAY-CHARLEMOINE. A savoir (suivant plan joint) :

- La commune cède à l'indivision MARCHEGAY la partie grisée de l'impasse du bar
- L'indivision MARCHEGAY cède à la commune les parcelles grisées numérotées AO 394 et 395



Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus et décide :

- De réaliser une enquête publique avant la vente du chemin

- D'effectuer ces cessions au prix de 1.50 € m2

Mr BOUCHET Francis sera nommé Commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui découlent de la présente décision.

VI. PERSONNEL COMMUNAL

- Recrutement d'un nouvel agent en contrat d'avenir.
- Mme Amandine Blanchard, après son congé maternité, reprend ses fonctions au secrétariat de la Mairie vendredi 21 avril.
- 1 agent en longue maladie est remplacé par un emploi en CDD.

VII. CLÔTURE EXERCICE 2016

1) Compte Administratif 2016 :

Le Conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les comptes de l'exercice 2016 :

1°) adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
<u>Section de fonctionnement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2016	688 253,55	1 040 764,06	352 510,51
Résultat 2015		1 180 715,30	1 180 715,30
Résultat à affecter			1 533 225,81
<u>Section d'investissement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2016	313 742,24	274 577,09	-39 165,15
Résultat 2015	82 936,25	0,00	-82 936,25
Solde globale d'exécution			-122 101,40
<u>Restes à réaliser au 31 Décembre 2016</u>	84 159,09	19 157,40	-65 001,69
Résultats cumulés 2016	1 169 091,13	2 515 213,85	1 346 122,72

2) Compte de Gestion 2016 :

Monsieur Le Maire donne lecture du Compte de gestion de l'année 2016 préparé par le comptable de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion indiqué ci-dessus. Les écritures portées sur celui-ci sont conformes au compte administratif du même exercice.

3) Affectation du résultat 2016 :

Le Conseil Municipal après avoir approuvé, le compte administratif de l'exercice 2016, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :
Décide d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
- Résultat de l'exercice 2016			
qui est égal au compte 12 "Résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion"		A	352 510,51
- Report à nouveau : Commune 1 180 715,30 + CCAS 1824,88		B	1 182 540,18
solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion			
*Résultat de fonctionnement cumulé		A + B	1 535 050,69
Section d'investissement			
- Solde d'exécution à porter au compte 001 du BP 2017			
(avec les résultats antérieurs)		C	-122 101,40
- Solde des restes à réaliser			
		D	-65 001,69
- Besoin de financement total			
	C + D =	E	187 103,09
<u>Rappel :</u>			
Virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice			
correspondant au compte administratif ci-dessus : 1 342 627 €			
			au moins égal à E
1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en			
votant au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de		F	187 103,09
2°) Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la			
ligne budgétaire 002 "Excédent de fonctionnement reporté"			1 347 947,60

VIII. BUDGET COMMUNAL 2017

1) *Budget primitif 2017 :*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.MARTIAL Claude, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

2) **Taux d'imposition :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Vu le résultat de l'exercice 2016 ;

Vu les prévisions budgétaires 2017 ;

Vu le produit des taxes locales directes attendu et assuré pour cette année ;

Décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux d'imposition.

Ils seront donc les suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 15,02
- Taxe Foncière bâti : 10,50
- Taxe Foncière non bâti : 26,19
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,25

IX. BUDGET POUR VENTE D'ENERGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation de panneaux photovoltaïques implique la création d'un budget autonome.

Considérant que l'activité de production d'électricité par des panneaux photovoltaïques intégrés ainsi que la vente de l'énergie produite constitue une activité qui doit faire l'objet d'un budget dédié ; il est donc proposé aux conseillers municipaux d'approuver la création de ce nouveau budget qui pourrait être nommé « installations photovoltaïques ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de ce nouveau budget dénommé « installations photovoltaïques »

X. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

1) **Syndicat mixte de la Seugne**

Conformément à ce qui avait été décidé à la précédente réunion, la fusion avec le Syndicat du Trèfle est en cours et se passe dans de bonnes conditions. Les statuts vont donc évoluer. Une délibération sera présentée à toutes les mairies concernées.

2) **ADEI**

- Une modification des statuts est en cours, le nom sera désormais « Accompagner, Développer, Eduquer, Insérer ». Les travaux de construction de la cuisine centrale (600 m²) vont commencer avant l'été et se termineront en fin d'année 2017. Les entreprises sont choisies.
- Depuis 2012, l'ESAT poursuit une démarche « qualité » dont le souci est l'amélioration de la sécurité au travail. Un plan de formation est établi.
- 1 bâtiment de la Résidence Philippe va être rénové et aménagé en 10 studios avec des espaces communs de convivialité. Les plans ont été validés, les entreprises consultées. La commune de Jonzac réalise les travaux, l'ADEI achètera ensuite le bâtiment.
Un deuxième bâtiment (qui ne sera pas acheté par l'ADEI) sera aménagé en foyer d'accueil pour personnes en handicap psychique.

3) **Maisons paysannes de France**

Les buts de l'association sont les suivants :

- Faire connaître, découvrir et sauvegarder le bâti rural traditionnel et son environnement
- Favoriser son entretien et sa restauration, en conservant le caractère et le charme propres à

chaque pays

- Promouvoir une architecture contemporaine en harmonie avec le paysage (par leurs services conseils gratuits, leurs échanges avec le CAUE),
- Préserver et favoriser la transmission des savoirs-faire (par leurs services conseils gratuits, les chantiers participatifs, les salons qu'ils animent et leurs publications).

4) ***Eurochestries***

Cette association qui a connu un développement remarquable depuis 28 ans, a organisé 53 concerts en 2016 avec 330 musiciens de 14 nationalités. 14 000 spectateurs ont été accueillis dans 44 villes.

Elle permet aux jeunes un échange et une ouverture sur le monde.

Parmi les projets :

- Organisation d'un festival en Crimée en 2018
- Signature d'un contrat pour 3 ans avec une ville moyenne de Chine (8,5 millions d'habitants)
- Nomination d'ambassadeurs dans les pays engagés
- Création d'un comité international de compositeurs
- Réseau de villes relais

Les jeunes sont accueillis dans notre département à Pons et à Jonzac. Le thème pour 2017 est : « Environnement et musique en partage ». La programmation sera donnée ultérieurement.

5) ***CNAS***

Le taux de cotisation reste inchangé. 2017 fêtera les 50 ans d'action sociale. Les statuts sont modifiés. Les prestations nombreuses donnent satisfaction. Les actions de soutien financier sont versées au bénéfice des agents les plus fragiles.

6) ***Syndicat des eaux***

Chez Bélis et chez Chaudet, les montants engagés sont très importants.

Au cours du 2^{ème} semestre les travaux seront réalisés :

- Au Maigre
- Chez Pelaud (après la rénovation du réseau d'eau potable, le département fera l'écoulement des eaux pluviales).
- Rue du Château et Chemin de Grave.

La pluviométrie est bien inférieure à la moyenne, cependant l'alimentation en eau n'est pas menacée. La qualité de l'eau est conforme aux normes. Le prix du m³ n'augmentera pas.

7) ***SIVOM***

Deux réunions ont eu lieu, le budget a été voté. Le budget primitif 2017 prévoit :

- Des aides aux piscines de Réaux, Vibrac.
- Les travaux ADAP (Accessibilité aux personnes handicapées)
- La location, dans le bâtiment qui abritait provisoirement la poste, de chambres aux étudiants du lycée, dans le cadre de l'ouverture de deux formations (thermale et préparation au concours d'infirmier).

8) ***Arts et Spectacles***

M. Révolte remercie la commune pour le versement de la subvention accordée et le partenariat lors des manifestations Rosa Vetrov. Il remercie également le Comité des Fêtes pour sa collaboration.

9) ***AFR St Germain***

Les membres de l'AFR de St Germain de Lusignan sont élus pour 6 ans. Leur mandat venant à expiration, les conseillers doivent en nommer des nouveaux.

Après délibération et sur proposition du bureau de l'AFR, le conseil municipal :

- élit 5 propriétaires fonciers pour le représenter au sein du bureau de l'AFR de St Germain de Lusignan :

MM. Alain Piton, Jacques Brossard, Denis Pinaud, Eddy Pillet et Freddy Réaux.

- propose 5 exploitants qui seront nommés par la Chambre d'Agriculture :

MM. Jehan, Gino Romas, Laurent Roy, Sébastien Biraud, Thomas Robin et Raphaël Maître.

10) Montgolfières

Préparation de la journée des montgolfières qui aura lieu le 5 août de 17 h à 21 h à l'aérodrome.

11) Réunion de la Halte-garderie à JONZAC

Les travaux de construction sont en cours. Le bâtiment sera de plain-pied. Le centre de loisirs est situé à proximité.

12) ADELFA (lutte contre la grêle)

Huit alertes ont eu lieu en 2016. On déplore 5 700 ha de vignes endommagées en mai et 1 500 ha en juillet. Les orages sont moins fréquents mais plus violents. A cause de la loi NOTRE le département ne financera plus ces actions (18 000 €). Ce qui entraîne une augmentation des cotisations des communes. Il est demandé aux compagnies d'assurance de participer à ce financement puisqu'il s'ensuit une diminution des dommages.

13) UNC

Le bilan financier est positif. L'association organise environ 15 commémorations dans l'année, offre des plaques lors des décès des anciens combattants et fleurit leurs tombes.

XI. QUESTIONS DIVERSES

1) Age d'Or

Le repas de l'âge d'or a été assuré pour 161 personnes.

2) Remise de galons

Une cérémonie de remise de galons a eu lieu. Les récipiendaires sont :

- M. Robert promu au grade de Capitaine (Commandant le centre de Secours)
- M. Gansoismat au grade de Capitaine (pompier volontaire bénévole).

3) FNACA

La cérémonie a eu lieu devant la stèle de l'espace public, le 19 mars 2017.

4) Ecole

Lors du carnaval, les enfants de l'école ont défilé à l'initiative de la Garderie avec des parents, les enseignants et les animateurs des Tap qui les avaient aidés à confectionner des déguisements. Une soirée organisée par les parents et les personnes de la Garderie a eu lieu dans la Salle Polyvalente.

5) Conseil Communautaire

A l'ordre du jour :

- Comptes administratif et de gestion 2016
- Affectation du résultat 2016
- Budget primitif 2017

6) *Projet immobilier*

Monsieur le Maire a contacté :

- ENEDIS pour le déplacement d'un poteau électrique afin d'accéder à l'ancien terrain de foot. Ce sera à réaliser gratuitement dans un projet de lotissement. Il conviendra alors d'installer un transformateur ayant la capacité d'alimenter les futures maisons

7) *Elections*

Préparation des bureaux de vote des 23 avril et 7 mai pour l'élection présidentielle.

La séance est levée à 0 h 00.

